

# RAPPORT ANNUEL 2015

Ce rapport présente les points forts des activités de la CEDEC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.  
La CEDEC est légalement constituée en association internationale sans but lucratif (AISBL) selon le droit belge.



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Le Mot du Président.....   | 3  |
| Présentation De La Cedec, Ses Missions, Ses Organes .....                                  | 4  |
| Thèmes Clés En 2015  |    |
| ○ UNION DE L'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE.....  | 9  |
| ○ ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE .....  | 10 |
| ○ LES GRD EN TANT QUE FACILITATEURS DE MARCHÉ NEUTRES .....                                | 10 |
| ○ CONSOMMATEURS ET MARCHÉS DE DÉTAIL.....  | 11 |
| ○ RÉVISION DES DIRECTIVES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ..... | 11 |
| ○ STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE ET DE REFOUILLISSEMENT .....                | 12 |
| ○ RÉVISION DU SYSTÈME EUROPÉEN D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION (ETS) .....                  | 12 |
| ○ CODES DE RÉSEAU EUROPÉENS ET LIGNES DIRECTRICES .....                                    | 13 |
| ○ LE CONSEIL EUROPÉEN .....  | 14 |
| Évènements Clés De 2015 .....  | 15 |
| Points Forts De La Cedec En 2015 (Ligne Du Temps) .....                                    | 18 |

## OBJECTIF DU RAPPORT ANNUEL

Au cours de l'année 2015, la CEDEC a travaillé de manière intensive sur les initiatives énergétiques européennes. Afin de fournir une description de ses principales activités, ce rapport met l'accent sur les dossiers les plus importants auxquels la CEDEC a contribué activement par un engagement proactif continu auprès des instances européennes en vue de mettre davantage en valeur le rôle des entreprises locales et régionales dans le paysage énergétique européen.

Ce rapport rappelle aussi les positions adoptées par la CEDEC en rapport avec les grands axes de la politique énergétique européenne.

Pour des informations plus spécifiques concernant les positions et communications de la CEDEC, nous vous renvoyons vers notre site Internet [www.cedec.com](http://www.cedec.com).

# Le Mot Du Président

Chers membres et partisans de la CEDEC,

Une autre année vient de s'écouler sur le plan de la politique énergétique européenne. 2015 a été pour moi l'année de l'Union européenne de l'énergie et de ses citoyens. Quelques mois après sa nomination, le vice-président de la Commission Maroš Šefčovič a présenté, début 2015, sa vision d'une Union de l'énergie basée sur cinq piliers : la sécurité énergétique, le marché intérieur, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ainsi que la recherche et l'innovation, qui seront les principales priorités au cours des années à venir. Jusque-là, rien de nouveau. Mais dans son introduction, le vice-président Šefčovič a aussi précisé que l'Union devrait être une union où « les citoyens occupent une place centrale ». C'est la première fois dans un texte officiel que les citoyens sont reconnus non seulement comme les destinataires et bénéficiaires finaux de la politique énergétique européenne mais également comme des moteurs de changements importants.

Il s'agit pour nous d'une étape très importante. En tant qu'entreprises locales, nos organisations sont profondément ancrées dans les communautés locales. Les citoyens en sont les actionnaires et de ce fait, les entreprises locales d'énergie sont tenues responsables de l'intérêt public. Elles sont non seulement un fournisseur et exploitant important des infrastructures locales mais sont aussi des moteurs essentiels pour la croissance économique, des employeurs et des entités qui soutiennent les activités locales dans de nombreuses régions. Elles sont proches des gens. C'est d'ailleurs dans leur nature de placer les citoyens au centre de leurs activités.

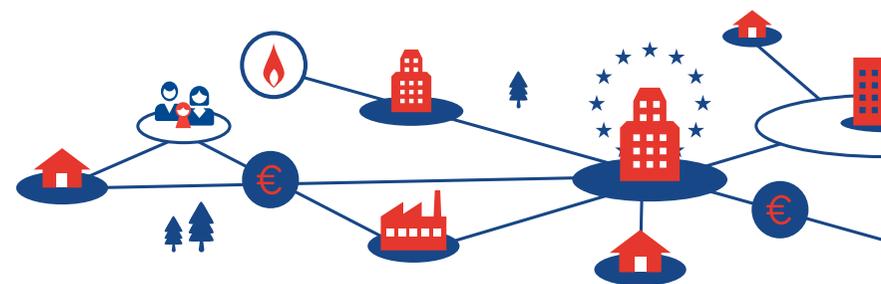
Alors que la CEDEC aurait aimé voir des propositions plus concrètes de politiques davantage centrées sur le citoyen et a suggéré un certain nombre d'entre elles au cours des derniers mois, nous sommes heureux de constater que notre vision et nos actions ont été reprises dans le document sur l'Union de l'énergie. La CEDEC est d'avis qu'une véritable Union européenne de l'énergie ne pourra se construire qu'avec le soutien des citoyens et acteurs locaux, tels que les autorités locales, les entreprises ou coopératives locales d'énergie. Comme nous le constatons dans la transition énergétique actuelle, ces acteurs sont les réels catalyseurs du changement vers un approvisionnement en énergie plus durable, sûr et abordable. La transition énergétique n'est pas le fait de quelques acteurs majeurs, mais plutôt un projet collectif mené par des citoyens engagés et par les organisations et entreprises qu'ils soutiennent. Les entreprises membres de la CEDEC vivent la vision du « citoyen qui occupe une place centrale » depuis de nombreuses années et dans bon nombre de régions en Europe. C'est la raison pour laquelle elles se sentent prêtes pour la mise en place du nouveau système énergétique avec des solutions intégrées au niveau local.

Il est dès lors plus que jamais important que la CEDEC soit étroitement et activement impliquée dans les processus décisionnels de l'Union européenne. Grâce à notre savoir-faire et à nos connaissances spécifiques, je pense que notre association s'est révélée être un partenaire fiable et précieux pour les décideurs politiques européens et continuera à apporter ses propres contributions aux politiques européennes. Je suis convaincu que la voix des entreprises locales d'énergie est indispensable à Bruxelles.

J'espère que nous pourrons encore à l'avenir compter sur le soutien de nos membres et autres partisans. Soyez assurés que nous poursuivrons notre travail acharné. Faisons tous ensemble de la vision des citoyens au centre de l'union une réalité !

**Rudi Oss**

Président de la CEDEC





# Présentation de la Cedec

La CEDEC représente les intérêts de plus de 1 500 entreprises locales et régionales d'énergie, la plupart à actionariat public, qui fournissent du gaz et de l'électricité à 85 millions de consommateurs. Ensemble, elles réalisent un chiffre d'affaires annuel de 120 milliards d'euros dans dix pays européens : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Ces entreprises d'énergie, majoritairement de petite et moyenne taille, ont, depuis des années, développé des activités en tant que producteurs d'électricité et de chaleur, de gestionnaires de réseaux de distribution et de compteurs d'électricité et de gaz, ou encore de fournisseurs (de services) énergétiques. Les entreprises locales d'énergie offrent des services fiables, durables et proches du client.

Grâce à leurs investissements et à la mise au travail de près de 350 000 personnes, elles contribuent de manière significative au développement économique local et régional.

Le cadre politique et réglementaire applicable au marché intérieur de l'énergie doit être aménagé de manière à exploiter les avantages structurels des entreprises locales et régionales, surtout dans le contexte de la transition énergétique.

Comme les actionnaires et la direction sont proches de leurs clients, ils tiennent soigneusement compte de leurs intérêts tout au long des processus décisionnels.

La CEDEC, fondée en 1992 à Bruxelles en tant qu'organisation sans but lucratif, défend activement les intérêts des entreprises locales et régionales actives dans le domaine de l'approvisionnement en électricité et gaz naturel au niveau européen.

## CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES AFFILIÉES À LA CEDEC

- Elles sont des acteurs de poids sur les marchés compétitifs de l'énergie : sans concurrents de tailles diverses, il n'y a pas de concurrence.
- Elles participent activement à toute la chaîne de valeur et elles aspirent à la valeur citoyenne : production locale, exploitation du système de distribution, gestion des systèmes et données de comptage, fourniture d'énergie et de services connexes.
- Elles sont de petites et moyennes entreprises énergétiques avec des actionnaires locaux et régionaux : des acteurs clés pour le développement économique régional, les investissements et les emplois locaux.
- Elles sont partenaires dans la réalisation des objectifs liés à l'énergie et au climat : investissements dans la production électrique durable locale, ainsi que les réseaux efficaces et intelligents.

# Les missions de la CEDEC

La CEDEC a pour missions de :

**1** Représenter les intérêts de ses entreprises locales et régionales affiliées auprès des autorités européennes.

**2** Promouvoir les échanges de connaissances et d'expériences dans le domaine de l'énergie. La CEDEC constitue une véritable table ronde pour les entreprises locales et régionales actives dans le domaine de l'énergie. Elle promeut l'échange d'informations et d'expériences techniques et économiques en matière de distribution d'énergie, entre ses membres d'une part, et entre la CEDEC et les organisations internationales intéressées d'autre part.

**3** Fournir des services aux entreprises affiliées par le suivi et l'analyse des initiatives législatives et réglementaires, et communiquer les sujets pertinents à ses membres. À cet effet, la CEDEC publie régulièrement un bulletin d'information ciblé ainsi que des communiqués de presse. En fonction des besoins stratégiques et techniques, la CEDEC organise des congrès, des séminaires et des webinaires. Son site internet ([www.cedec.com](http://www.cedec.com)) et son extranet permettent de consulter toute une série d'informations en ligne, notamment sur les prises de position de la CEDEC et sur les activités des différents groupes de travail.

Dans ce but, la CEDEC poursuit les activités suivantes, à travers ses divers organes :

- Informer ses membres sur les initiatives politiques actuelles qui sont mises en œuvre au niveau européen ;
- Élaborer des positions communes sur des questions pertinentes ;
- Représenter les intérêts de ses membres auprès des institutions européennes et des organisations internationales et nationales ;
- Organiser des réunions internes et publiques afin de promouvoir le partage d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques ;
- Coordonner des études et des recherches pour approfondir les analyses dans les domaines liés à l'économie et à la technologie.

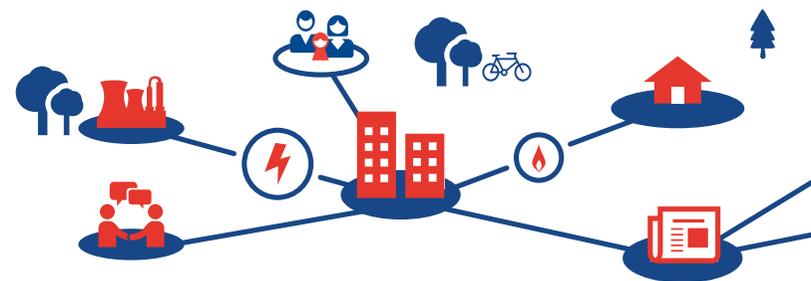
# Les organes de la CEDEC

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la CEDEC est désigné par l'Assemblée générale et est composé de représentants de chaque association ou entreprise membre. Il se réunit régulièrement à Bruxelles ou dans les États membres.

Durant l'année 2015, le Conseil d'administration s'est réuni le 11/2/2015 (Bruxelles - Belgique), le 16/4/2015 (Rome – Italie), le 11/06/2015 (Lausanne – Suisse), le 14/10/2015 (Bruxelles – Belgique) et le 17/12/2015 (Berlin – Allemagne).

Le Conseil d'administration décide de la stratégie politique et administrative de l'association et délègue la gestion quotidienne au Secrétaire Général.



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (31/12/2015)

### **Président**

Rudi OSS, Dolomiti Energia / Federutility, Italie

### **Vice-présidents**

Luc HUJOEL, Sibelga / Synergrid, Belgique

André JURJUS, Netbeheer Nederland, Pays-Bas

Akhobi SITOU, Ségolis / ANROC, France

Andreas Feicht, WSW Wuppertal / VKU, Allemagne  
(depuis le 11 juin 2015)

### **Commissaires**

Karl FERRARI (SEL-A.G / Federutility)

Pascal Grimaud (Soregies / ELE)

Jacques Vandebosch (INTER-REGIES)

### **Gestion journalière**

Gert De Block – Secrétaire Général

Catherine BIREN – Office & Event Manager

Ludovica Sara FONDI – Policy and Communication Officer  
(depuis le 1er septembre 2015)

Ann-Katrin SCHENK – Senior Policy Officer

### **Administrateurs**

Jean-Paul AMOUDRY (Syane / FNCCR)

Andrea BOSSOLA (Acea / Utilitalia)

Alain BOURQUI (SEVJ / Multidis) (jusqu'au 1er juillet 2015)

Giampietro CIGOLINI (AGSM / Utilitalia)

Eric DAVALLE (SIE / Multidis) (depuis le 1er juillet 2015)

Claude DESAMA (ORES / Intermixt)

Plamen DILKOV (SPEE-BG)

Joost GOTTMER (Alliander)

Robert GRÜNEIS (Wien Energie / VKÖ)

Heidrun MAIER-DE KRUIJFF (VKÖ)

Guido REEHUIS (Netbeheer Nederland)  
(jusqu'au 1er mars 2015)

Andreaß ROß (NRM / VKU)

Göran Sörell (Sundsvall Elnät / Elinorr)

Pascal TAVERNIER (SICAE ELY / FNSICAE)

Géry VANLOMMEL (Infrac / INTER-REGIES)

Guido REEHUIS (Netbeheer Nederland)  
(depuis le 1er mars 2015)

Michaël WÜBBELS (VKU)

### **Assistants du Conseil d'administration**

Ruud BERNDSEN (Alliander)

Pierre BOULNOIS (FNSICAE)

Mirco CALIARI (AGSM / Utilitalia)

Bérénice CRABS (SYNERGRID)

Francesco DELFINI (FNSICAE)

Karl FERRARI (SEL-A.G / Utilitalia)

Dieter GISIGER (SEIC / Multidis)

Pascal GRIMAUD (Soregies / ELE)

Patrick PAULETTO (SPEE-BG)

Alain PETIT (Intermixt)

Yves RAGUIN (FNCCR)

Fabio SANTINI (Utilitalia)

Pascal SOKOLOFF (FNCCR)

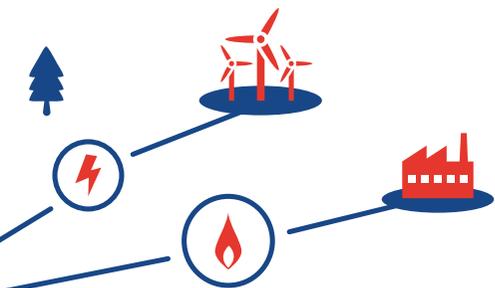
Marc-Antoine SURER (SiCOM / Multidis)

Guillaume TABOURDEAU (ANROC)

Björn TER BRUGGEN (Sundsvall Elnät / Elinorr)

Jacques VANDEBOSCH (INTER-REGIES)

Christian VIAENE (Sibelgas / Intermixt)



## GROUPES DE TRAVAIL

La CEDEC coordonne plusieurs groupes de travail se concentrant chacun sur un domaine d'expertise spécifique. Ces groupes de travail ont pour mission de mener une analyse plus approfondie sur des thèmes spécifiques et de rédiger des prises de position.

### ○ Groupe de travail 'Consommateurs'

Le groupe de travail 'Consommateurs' est présidé par Johannes Jungbauer (Wien Energie). Il aborde des thèmes liés au fonctionnement des marchés de détail de l'énergie pour tous les types de consommateurs, y compris les personnes les plus vulnérables.

### ○ Groupe de travail 'Énergie et climat'

Le groupe de travail 'Énergie et climat' présidé par Ann-Katrin Schenk (CEDEC) traite de questions énergétiques liées au climat dans les politiques de l'Union européenne, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le système européen d'échange de quotas d'émission.

### ○ Groupe de travail 'Gaz'

Le groupe de travail 'Gaz' présidé par Joost Gottmer (Alliander) se consacre en particulier aux thèmes stratégiques européens liés au gaz qui concernent les entreprises de gaz locales et régionales et les GRD de gaz, notamment les développements des Codes de réseau européens pour le gaz.

### ○ Groupe de travail 'Tarifs de réseau'

Le groupe de travail 'Tarifs de réseau' présidé par Ilse Malfait (Infrac) analyse les différents modèles tarifaires de

réseau et les systèmes réglementaires afférents dans les États membres et développe des concepts de structures tarifaires de réseau pérennes.

### ○ Groupe de travail 'Codes de réseau électricité'

Le groupe de travail 'Codes de réseau électricité' présidé par Marc Malbrancke (INTER-REGIES) suit le développement et la mise en œuvre des Codes de réseau européens pour l'électricité ainsi que l'impact de ces codes sur les gestionnaires des réseaux de distribution (GRD).

### ○ Groupe de travail 'Réseaux intelligents'

Le groupe de travail 'Réseaux intelligents' présidé par Paul De Wit (Alliander) se concentre sur les différents aspects stratégiques et opérationnels liés aux réseaux intelligents. Les nouveaux rôles et responsabilités des GRD dans leurs relations avec les acteurs du marché, de même que la gestion et la communication des données liées aux compteurs intelligents, occupent une place centrale dans les discussions.

### ○ Groupe de travail 'Trading'

Le groupe de travail 'Trading' présidé par Dorothea Leidner (Mainova) traite de sujets liés aux marchés de gros, notamment MIFID, REMIT, les mécanismes de capacité et les problèmes d'équilibrage.

## GRUPE POLITIQUE

Le Groupe Politique présidé par Gert De Block a pour but de faciliter l'échange d'informations entre les membres et de préparer les décisions stratégiques du Conseil d'administration.

## Affiliation

La CEDEC compte parmi ses membres des entreprises locales et régionales ainsi que des fédérations nationales ou régionales qui les représentent, toutes actives dans le domaine de l'énergie.

Les caractéristiques spécifiques des entreprises locales et régionales, qui résultent de leur ancrage local de par leurs actionnaires locaux, les motivent encore davantage à être représentées au niveau européen. Une collaboration maximale entre toutes les entreprises locales et régionales renforcera leur représentation et optimisera la défense de leurs intérêts légitimes et particuliers.

Les entreprises ou organisations intéressées de rejoindre la CEDEC, en tant que membre effectif ou associé, peuvent nous contacter ou adresser une demande d'affiliation à la CEDEC ([info@cedec.com](mailto:info@cedec.com)).



# 2015

## Thèmes clés



- UNION DE L'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE
- ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE
- LES GRD EN TANT QUE FACILITATEURS DE MARCHÉ NEUTRES
- CONSOMMATEURS ET MARCHÉS DE DÉTAIL
- RÉVISION DES DIRECTIVES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT
- RÉVISION DU SYSTÈME EUROPÉEN D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION (ETS)
- CODES DE RÉSEAU EUROPÉENS ET LIGNES DIRECTRICES
- LE CONSEIL EUROPÉEN EN 2015

## UNION DE L'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

En février 2015, le nouveau Commissaire européen pour l'Union de l'énergie, Maroš Šefčovič, a présenté son « Cadre stratégique pour une Union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique ». La Communication, qui jette les bases du futur travail de la Commission européenne en matière d'énergie, se décline en cinq dimensions : augmenter la sécurité de l'approvisionnement en énergie, renforcer le marché intérieur de l'énergie, modérer la demande d'énergie de l'UE, décarboniser le bouquet énergétique et améliorer la recherche et l'innovation.

Préalablement à la publication de la communication, la CEDEC avait plaidé en faveur de l'intégration d'une sixième dimension : les citoyens et acteurs locaux. La CEDEC estime que les acteurs locaux, comme les citoyens, les entreprises locales d'énergie, les autorités locales et les coopératives d'énergie, sont tous des acteurs indispensables pour la promotion d'un système énergétique sécurisé, durable et abordable. On peut constater que les acteurs locaux apportent, grâce à leurs projets participatifs, une contribution non négligeable au processus de transformation du système énergétique.

Bien qu'une sixième dimension n'ait pas été ajoutée, la reconnaissance des projets locaux et leur promotion ont été intégrées dans la communication finale sur l'Union de l'énergie qui, dans sa vision, précise que le « citoyen occupe une place centrale ». Le travail de plaidoyer accompli à cet effet par la CEDEC, surtout à l'égard du vice-président Šefčovič

et de ses collaborateurs, et auquel se sont jointes d'autres organisations comme Energy Cities, peut ainsi être clairement considéré comme une réussite.

Vu que la sécurité d'approvisionnement représente l'un des principaux fondements du concept initial de l'Union de l'énergie, la CEDEC voulait souligner la contribution des entreprises locales d'énergie à la sécurité de l'approvisionnement énergétique en Europe. La présentation d'initiatives locales menées à différents stades de la chaîne de valeur (production locale, réseaux intelligents, services d'efficacité énergétique, infrastructures publiques de chargement de VE) illustre l'importance croissante des initiatives locales dans un système énergétique décentralisé.



En novembre 2015, le vice-président Šefčovič a publié un premier rapport sur l'état de l'Union de l'énergie. La CEDEC s'est félicitée des progrès confirmés dans la décarbonisation du secteur de l'énergie vu que les émissions totales de gaz à effet de serre ont diminué de 23 %. Toutefois, le rapport a aussi précisé qu'il faudrait renforcer les efforts nationaux visant à améliorer l'efficacité énergétique et certains pays doivent revoir leurs politiques afin d'étendre efficacement l'utilisation des énergies renouvelables.

## ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Les marchés de l'énergie en Europe sont en pleine transition : la production d'énergie provenant de grandes centrales électriques conventionnelles avec un transport assuré par des réseaux à haute tension est de plus en plus remplacée par des centrales distribuées de petite taille avec une production variable, facilitée par des systèmes de distribution d'énergie intelligents. Cette tendance est irréversible et requiert un changement radical dans la manière dont les marchés de l'énergie sont considérés et exploités, de manière à ce qu'ils soient parés pour l'avenir. Parallèlement, le marché intérieur de l'énergie en Europe est loin d'être achevé et des initiatives nationales créent souvent de nouvelles barrières à la poursuite de l'intégration.

Ces deux développements, tout comme l'ambitieux agenda européen en matière d'énergie et de climat, servent de base aux discussions portant sur l'organisation du futur marché de l'énergie, qui ont débuté au sein de la Commission européenne avec une consultation publique lancée à l'été 2015 et des propositions législatives qui ont suivi en 2016.

La CEDEC estime que la réglementation des GRD qui se concentre toujours exclusivement sur les réductions de coûts doit être de toute urgence réorientée pour promouvoir des investissements dans des solutions innovantes pour des réseaux intelligents qui peuvent soutenir les marchés. Une organisation du marché parée pour la part croissante des énergies renouvelables doit permettre aux producteurs d'électricité SER, aux utilisateurs professionnels (« prosumers ») et aux consommateurs intéressés d'apprécier la flexibilité qu'elles peuvent offrir dans des marchés intra-journaliers et d'équilibrage mieux intégrés. Une réponse à la demande à grande échelle n'est durable qu'à condition que les rôles et les responsabilités techniques et financières de tous les acteurs du marché soient clairement définis.

Une réforme profonde du système ETS pour la période post 2020 permettant la fixation d'un prix significatif pour le carbone est tout aussi élémentaire.

## LES GRD EN TANT QUE FACILITATEURS DE MARCHÉ NEUTRES

La CEDEC a poursuivi en 2015 son travail sur les discussions en cours concernant le rôle futur des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) dans l'évolution des marchés de détail. En vue de préparer la consultation publique de la Commission européenne sur une nouvelle organisation du marché de l'énergie pour l'Europe lancée en juillet, et conformément à la communication 2014 de la CEDEC « Des réseaux intelligents pour des marchés intelligents », la CEDEC a publié en juin une prise de position qui reprenait plusieurs points essentiels concernant le rôle futur des GRD :

- Le rôle spécifique d'interface entre les marchés et les réseaux joué par les GRD doit être reconnu et soutenu par la mise à disposition d'une « boîte à outils » (notamment un concept de « feu de signalisation » pour des services de flexibilité) qui leur permette de jouer un rôle de facilitateur neutre du marché tout en gérant le réseau et en garantissant la sécurité d'approvisionnement.
- Les GRD sont des entités réglementées contrôlées par des ARN et devraient dès lors rester, comme c'est le cas aujourd'hui dans la plupart des États membres, responsables de la gestion et de la communication des données vers les acteurs du marché afin d'assurer un bon fonctionnement du marché. Pour cela, ils ont besoin d'une infrastructure de communication de données sécurisée, fiable et adaptée.
- La protection des données et de la vie privée des consommateurs revêt une importance primordiale pour garantir la confiance des consommateurs. En tant que parties réglementées et neutres, les GRD sont les mieux placés pour offrir cette garantie.
- Les rôles et responsabilités de tous les acteurs du marché doivent être clairement définis dans la nouvelle organisation du marché afin de garantir des règles du jeu équitables (également dans le développement de services énergétiques) et une sécurité d'approvisionnement.

La Taskforce Smart Grids (Expert Group 3) de la CE a poursuivi le débat intensif sur les rôles et responsabilités futurs des GRD, des fournisseurs et des prestataires de services de flexibilité, en élaborant une liste de recommandations concrètes qui suivent

les principes généraux adoptés au cours des années précédentes.

Le rapport détaillé rédigé au cours de l'année 2014 a servi de base à un nouveau rapport qui analyse plus en profondeur certains aspects d'un futur modèle de marché pour des services de flexibilité. La CEDEC a de nouveau joué un rôle déterminant dans ce domaine et était représentée dans tous les groupes de travail de l'Expert Group 3. Parmi les associations européennes représentant les GRD qui ont collaboré étroitement et efficacement sur le sujet, la CEDEC a joué un rôle de coordination et a mené de nombreux échanges de vues sur les enjeux importants pour les GRD.

Le rôle du GRD en tant que facilitateur neutre du marché que la CEDEC prône depuis plusieurs années maintenant semble devenir la base commune pour tous les intervenants. Sur des marchés de détail de l'énergie de plus en plus dynamiques et participatifs, les GRD offriront avant tout une exploitation fiable et sécurisée du réseau tout en facilitant les activités d'autres acteurs du marché tant que la stabilité du réseau n'est pas compromise.

Plusieurs groupes de travail de la CEDEC se sont penchés sur les questions de flexibilité et sur le rôle des GRD. Ainsi, les groupes de travail « Consommateurs » et « Trading » ont travaillé sur les rôles et responsabilités des prestataires de service d'agrégation de la demande tandis que le groupe de travail « Réseaux intelligents » s'est penché sur le stockage en tant qu'actif offrant de la flexibilité.

Par ailleurs, la CEDEC a rédigé en 2015 un rapport intitulé « Le stockage : un outil pour la distribution intelligente » qui a été publié en janvier 2016. Le rôle des GRD en tant que facilitateur neutre du marché a de nouveau été mis en évidence. La CEDEC soutient l'utilisation par les GRD, dans l'exploitation du réseau de distribution, de la flexibilité que peut offrir le stockage de l'énergie : cet outil peut garantir aux consommateurs finaux un approvisionnement ininterrompu en énergie et ainsi réduire la pression pour le réseau.





## CONSOMMATEURS ET MARCHÉS DE DÉTAIL DE L'ÉNERGIE

La CEDEC promeut le rôle crucial des citoyens et des acteurs locaux dans la conception d'une Union de l'énergie et a salué le choix de la Commission européenne de placer les citoyens et les consommateurs au centre de cette union.

En juillet, la Commission européenne a publié sa communication sur une « Nouvelle donne » pour les consommateurs d'énergie, en se fondant explicitement, pour la réussite de l'Union de l'énergie, sur la responsabilisation et l'engagement actif des consommateurs sur le marché de l'énergie ainsi que sur la protection des consommateurs vulnérables. Vu que l'implication des consommateurs d'énergie et des communautés est essentielle pour libérer tout le potentiel de la transition énergétique, les entreprises locales d'énergie représentées par la CEDEC (qui sont fiables, durables et proches du consommateur) conduiront cette évolution en prenant leurs responsabilités.

En 2015, la CEDEC a continué à contribuer activement aux groupes de travail « Consommateurs » et « Consommateurs vulnérables » de la Commission européenne, co-présidés par la DG Justice et la DG Énergie.

La CEDEC estime qu'il faudrait intégrer certains nouveaux aspects dans le concept d'une Union européenne véritablement démocratique et résistante. D'abord, tous les consommateurs doivent pouvoir accéder facilement à l'autoproduction et à l'autoconsommation sans aucune

barrière administrative ou opérationnelle. La CEDEC préconise un cadre réglementaire stable et transparent pour les « prosumers » tout en garantissant une répartition équitable des coûts du réseau.

La CEDEC plaide en faveur d'une réorientation vers une composante capacité plus grande dans la structure des tarifs du réseau de distribution, reflétant les coûts d'investissement réels du réseau et les services fournis par le réseau : actuellement, les tarifs du réseau principalement basés sur le volume créent un transfert non durable des coûts du réseau des « prosumers » vers les consommateurs.

La CEDEC demande en outre de promouvoir les projets citoyens avec la suppression des formalités administratives. Les membres de la CEDEC ont constaté qu'un sentiment d'appropriation locale améliore fortement l'acceptation sociale de projets énergétiques, comme de plus grandes centrales solaires et éoliennes. En outre, il faudrait faciliter l'accès au financement de tels projets pour les gouvernements locaux, les entreprises locales d'énergie et les coopératives.

Il faut aussi garantir une protection suffisante des données et de la vie privée des consommateurs. La confiance du consommateur peut être renforcée en confiant des tâches de gestion et de communication des données aux GRD réglementés, plutôt que de les laisser entre les mains d'entreprises purement commerciales. Les consommateurs connaissent leurs GRD locaux et des études ont confirmé qu'ils ont une grande confiance dans les entreprises locales d'énergie.

## RÉVISION DES DIRECTIVES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

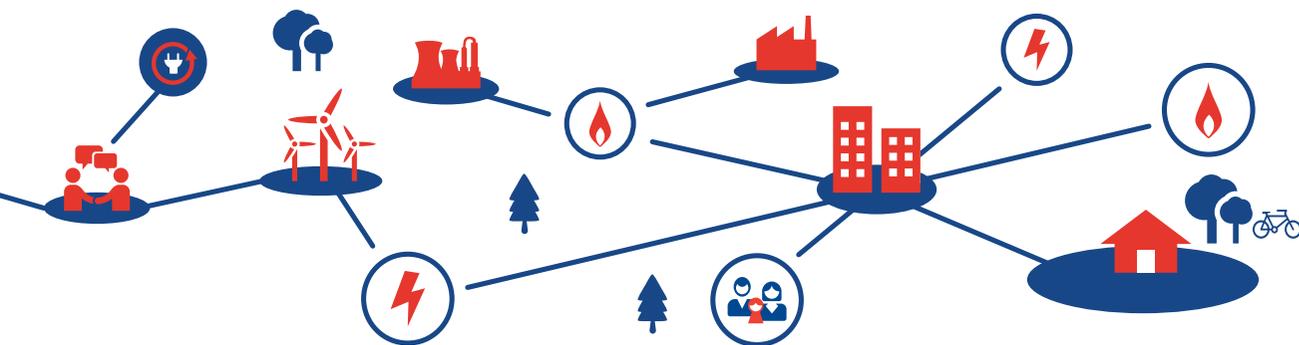
En vue de préparer la révision des directives sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui est prévue en 2016, la Commission européenne a lancé en 2015 deux consultations publiques afin d'évaluer si l'efficacité et les objectifs en matière d'énergies renouvelables sont bien soutenus par la législation européenne actuelle et, dans le cas contraire, comment ces mesures peuvent être actualisées.

La CEDEC a contribué à cette évaluation, démontrant à nouveau que les acteurs locaux, comme les entreprises locales d'énergie, jouent un rôle crucial dans la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

La CEDEC prône un calcul des mesures d'efficacité fondé sur les énergies primaires, principalement pour éviter toute distorsion de concurrence.

Quant aux énergies renouvelables, la CEDEC continue à insister sur la fixation d'objectifs nationaux et contraignants. Il est préférable d'obliger les États membres à prendre leurs responsabilités et à agir afin de les maintenir sur la bonne voie ambitieuse vers l'objectif européen et mondial.

En effet, la transition vers un système durable et plus décentralisé s'est déjà concrètement traduite dans une utilisation plus efficace de l'énergie et dans le développement rapide des énergies renouvelables. Toutefois, il semble nécessaire de continuer à développer et à modifier l'organisation du marché actuel de l'énergie à l'aide de nouveaux mécanismes. Par conséquent, la CEDEC déploie tous ses efforts pour garantir un bon fonctionnement du réseau et les conditions réglementaires requises pour encourager des investissements novateurs qui seront nécessaires pour garantir une sécurité d'approvisionnement à long terme avec une utilisation plus intensive de sources d'énergie décentralisées et à faible teneur en carbone.



## STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

Suite aux inquiétudes de l'UE concernant la sécurité énergétique, le secteur du chauffage et du refroidissement, qui représente près de 50 % de la demande énergétique finale de l'UE, a finalement été placé au centre des considérations. La CEDEC a publié une prise de position en septembre 2015, pendant la phase de préparation de la stratégie européenne en matière de chauffage et de refroidissement qui a été lancée début 2016. La CEDEC préconise un mix technologique qui repose de préférence sur des infrastructures et des ressources disponibles à l'échelle locale. Le secteur du chauffage et du refroidissement revêt une dimension essentiellement locale et est très dépendant des infrastructures, des ressources et de la demande disponibles au niveau local. De ce fait, les entreprises locales d'énergie qui sont très au fait de la situation locale jouent un rôle essentiel dans la transformation du secteur du chauffage et du refroidissement, ce qui le rend plus durable tout en préservant le caractère abordable et la sécurité de l'approvisionnement.

Grâce à leurs activités intégrées, les entreprises locales d'énergie ont des avantages spécifiques à créer des systèmes locaux intégrés en exploitant au mieux les infrastructures existantes comme pour l'électricité, le chauffage urbain, le gaz et les transports locaux. Les entreprises locales d'énergie regardent aussi au-delà des solutions individuelles convenant à des ménages et évaluent des solutions collectives potentielles au niveau de la rue, du district ou de la ville.

Dans cette perspective, la CEDEC a plaidé pour une approche duale, à savoir réduire la demande énergétique en matière de chauffage et de refroidissement par une rénovation des bâtiments tout en rendant l'approvisionnement en énergie plus durable. La CEDEC a été l'un des principaux acteurs dans ce débat, notamment grâce à ses contributions à la première conférence de haut niveau sur le chauffage et le refroidissement que la Commission européenne a organisée début 2015 ainsi que lors de plusieurs autres réunions d'intervenants.

Ces efforts ont été récompensés en 2016 avec la nouvelle stratégie européenne en matière de chauffage et de refroidissement : la rénovation des bâtiments est considérée comme fondamentale pour les objectifs de décarbonisation tandis que la réduction de la demande énergétique est elle aussi considérée comme cruciale. Comme la CEDEC l'a aussi souligné, la réduction de la demande peut être obtenue par l'exploitation de la variété technologique, la création de synergies à travers le système énergétique et l'intensification du déploiement des sources d'énergie renouvelables.

Enfin, la CE a explicitement reconnu la dimension locale du secteur du chauffage et du refroidissement et a suggéré un cadre européen soutenant des actions au niveau local.

## RÉVISION DU SYSTÈME EUROPÉEN DE ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION (ETS)

Suite à une consultation publique en mars 2015, la Commission européenne a publié en juillet 2015 une proposition de directive visant à renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone, dans laquelle elle a exposé les réformes proposées pour le système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) pour la quatrième période d'échange 2021-2030.

La CEDEC a œuvré de manière intensive en faveur d'une proposition législative garantissant une plus grande cohérence entre le système ETS de l'UE et d'autres politiques européennes en matière de climat. Un système ETS européen qui fonctionne bien peut fortement contribuer à une réduction rentable des émissions de gaz à effet de serre.

Selon la CEDEC, l'ETS est un instrument de protection du climat et les revenus de la mise aux enchères devraient dès lors profiter à l'ensemble de la société, sous la forme de projets visant à protéger le climat et d'investissements dans des énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique.

Dans cette perspective, la CEDEC salue explicitement le fait qu'aucun crédit-carbone international ne puisse être utilisé pour atteindre l'objectif 2030. D'après la position de la CEDEC, exprimée au cours de la consultation publique et détaillée dans une prise de position publiée en janvier 2016, un surplus de quotas généré par des crédits internationaux, s'ils sont au final réintroduits sur le marché, compromettrait la réalisation des futurs objectifs de l'UE en matière de réduction des gaz à effet de serre tout en augmentant de facto les plafonds.

En outre, la CEDEC plaie en faveur d'une annulation des quotas qui restent dans la réserve de stabilité du marché (MSR) pendant un certain nombre d'années : les acteurs partent du principe qu'ils seront libérés sur le marché et de ce fait, l'effet sur les prix ne se produira pas.

## CODES DE RÉSEAU EUROPÉENS ET LIGNES DIRECTRICES

Les codes de réseau et lignes directrices pour le gaz et l'électricité sont des réglementations européennes sur des thèmes très techniques. Ils sont immédiatement applicables sans transposition mais doivent être mis en œuvre par les États membres. Leur objectif consiste à traiter des questions transfrontalières ayant trait au réseau et des questions relatives à l'intégration du marché. Les questions transfrontalières ayant trait au réseau portent essentiellement sur les réseaux de transport mais l'intégration du marché requiert aussi l'implication des réseaux de distribution. D'où l'importance de la participation active des GRD dans l'élaboration et la mise en œuvre des codes et des lignes directrices. Au sein de la CEDEC, cette participation est organisée via des groupes de travail spécifiques.

### LISTE DES CODES DE RÉSEAU ET LIGNES DIRECTRICES

#### Gaz:

- Capacity allocation mechanisms (CAM)
- Gas Balancing (GB)
- Interoperability and data exchange (IO&DE)
- Harmonised transmission tariff structures (TAR)

#### Électricité:

- Requirements for generators (RfG)
- Demand connection (DCC)
- High voltage direct current (HVDC)
- Transmission system operation (SO)
- Emergency and restoration (ER)
- Capacity allocation and congestion management (CACM)
- Forward capacity allocation (FCA)
- Electricity balancing (EB)

Pour le gaz, quatre codes de réseau ont été élaborés.

Le premier code de réseau pour le gaz, le CAM, porte sur les mécanismes d'allocation transfrontalière des capacités dans les réseaux de transport. Ce code est en vigueur depuis novembre 2015. Il se trouve déjà en phase de révision afin d'ajouter un chapitre sur des capacités additionnelles.

Un deuxième code en vigueur depuis octobre 2015 est le code « gas balancing » (GB).

Les deux codes de réseau n'ont pas une influence immédiate sur les réseaux de distribution.

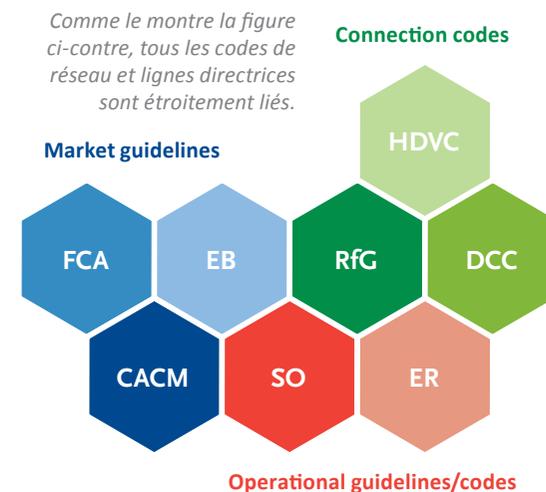
Le code de réseau IO&DE s'applique depuis mai 2016. Il faut s'attendre à un impact possible pour les GRD au niveau du contrôle de la qualité du gaz et, à l'avenir aussi, de l'échange de données. Pour l'instant, les GRD sont exemptés de ces obligations en matière d'échange de données. La Commission a pris une initiative visant à intégrer la norme sur la qualité du gaz dans ce code de réseau.

Enfin, il y a le code de réseau TAR. En octobre 2015, l'ACER n'a pas été en mesure de recommander ce code à la Commission, ce qui a conduit cette dernière à prendre elle-même l'initiative d'élaborer une proposition de code de réseau. Ce code de réseau entrera probablement en vigueur d'ici fin 2016.

Pour l'électricité, les codes de réseau/lignes directrices peuvent être réparties en plusieurs familles :

- Codes de raccordement pour les producteurs, la demande et les réseaux de distribution et/ou les raccordements directs à haute tension ;
- lignes directrices/codes d'exploitation ;
- lignes directrices du marché.

Les codes de réseau pour l'électricité ayant un impact direct sur les GRD sont le code RfG (y compris les petits producteurs raccordés au système de distribution) et le code DCC. Ces codes devraient être publiés d'ici mai et juillet 2016. Le code de réseau HVDC doit encore être publié mais est moins important pour les GRD.



La seule ligne directrice électricité déjà publiée est la CACM concernant l'allocation des capacités et la gestion de la congestion sur le réseau de transport. Une autre ligne directrice appartenant à la famille des lignes directrices du marché est la FCA relative à l'allocation des capacités à plus long terme, dont on attend encore l'adoption finale. La ligne directrice EB doit encore être discutée en comitologie. La Commission attend avant de poursuivre le travail en raison du lien étroit entre cette ligne directrice et la législation à venir sur la flexibilité. Cette ligne directrice aura probablement un impact sur les GRD.

La ligne directrice d'exploitation SO, qui consiste en 3 anciens codes de réseau liés à l'exploitation du système, est également importante pour les GRD, surtout pour la partie relative à l'échange de données. Cette ligne directrice entrera probablement en vigueur d'ici l'été 2016. Enfin, le code de réseau ER sur les situations d'urgence et la restauration du système n'a pas encore été abordé en comitologie mais aura aussi un impact sur les GRD.

L'impact des codes de réseau et des lignes directrices sur les GRD peut se résumer comme suit :

- investissements possibles dans des actifs de réseau supplémentaires ;
- traitement des données et informations (plus de données et dans des délais plus courts) ;
- modification des systèmes IT existants et nouveaux ;
- traitement administratif des demandes ;
- tests et contrôles techniques ;
- modification des procédures internes.

Au niveau européen, la mise en œuvre des codes de réseau et lignes directrices pour l'électricité est soutenue par plusieurs « comités d'intervenants européens », un pour chaque famille de codes. Le but consiste à échanger les expériences de mise en œuvre des États membres et à définir des orientations en cas de problèmes d'application. La CEDEC est représentée dans ces comités.

## THE EUROPEAN COUNCIL IN 2015

La Lettonie a assuré la présidence de l'Union européenne de janvier à juin 2015.

La présidence a été largement marquée par les discussions sur une Union de l'énergie européenne lancée par la Commission européenne au début du mandat. La réunion finale du Conseil Énergie s'est tenue le 8 juin 2015 à Luxembourg. À cette occasion, les ministres ont adopté les conclusions sur l'Union de l'énergie en mettant spécialement l'accent sur deux thèmes centraux : la responsabilisation des consommateurs et l'attraction des investissements nécessaires dans le secteur de l'énergie. La CEDEC demande depuis longtemps d'accorder un rôle plus central aux consommateurs dans le débat européen sur l'énergie et a donc accueilli ces conclusions d'un œil favorable.

En raison de la situation géographique particulière de la Lettonie, la question de la sécurité énergétique figurait aussi en bonne place parmi les priorités de la Lettonie pour la présidence et elle a dès lors été abordée pendant la réunion du Conseil. La CEDEC a, conformément à ses positions mentionnées plus haut, plaidé en faveur d'une reconnaissance de la dimension locale de la sécurité énergétique, parallèlement aux dialogues sur les interconnexions et les projets à grande échelle. Au niveau local, de nombreux projets innovants dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la distribution énergétique intelligente contribuent de manière substantielle à la sécurité de l'approvisionnement en énergie.

Le Luxembourg a repris la présidence du Conseil de l'Europe de juillet à décembre 2015.

Sur l'agenda de la présidence pour l'énergie figurait la réforme du système d'échange des quotas d'émission qui a été lancée par une proposition de la Commission européenne en juillet 2015. Toutefois, la priorité absolue du mandat présidentiel a été la réunion de la COP21 à Paris en novembre/décembre 2015, lors de laquelle l'objectif de conclure un ambitieux accord international sur l'atténuation du changement climatique a été largement atteint.

La CEDEC, de même que d'autres acteurs de la scène énergétique européenne, ont clairement plaidé en faveur d'un accord ambitieux qui maintiendrait la hausse de la température en dessous du seuil critique de 2 degrés.



© Petr Kovalenkov / Shutterstock.com

# 2015

## Évènements clés



### WORKSHOP DE LA CEDEC SUR LES 'SERVICES DE FLEXIBILITÉ ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DU MARCHÉ' (5 février 2015)

Le 5 février, la CEDEC a organisé un workshop sur les 'Services de flexibilité et rôles et responsabilités des acteurs du marché'.

En guise d'introduction, Manuel Sanchez-Jimenez, Team-leader Smart Grids à la Commission européenne (DG ENER), a présenté le rapport d'Expert Group 3 récemment finalisé sur la flexibilité, tandis que Paul De Wit, président du groupe de travail « Réseaux intelligents » de la CEDEC a procédé à une analyse des relations possibles entre les différents acteurs du marché.

### CONFÉRENCE COMMUNE DES GRD SUR 'THE FUTURE IS DISTRIBUTED - A DSO PERSPECTIVE' (19 février 2015)

La CEDEC a co-organisé une conférence commune des GRD le 19 février, en collaboration avec EDSO pour les réseaux intelligents, EURELECTRIC et GEODE.

Lors de l'évènement 'The Future is distributed - a DSO perspective', les quatre associations représentant les GRD et basées à Bruxelles ont transmis leurs recommandations au nouveau commissaire en charge de l'énergie et du climat, M. Arias Cañete.

Les représentants de haut niveau du secteur européen des GRD ont avancé des arguments convaincants sur l'importance, pour les entreprises de distribution, de la transition énergétique et des objectifs pour 2030 de l'UE en matière de climat et d'énergie. Dans ce contexte, ils ont abordé les questions de sécurité d'approvisionnement, d'investissements, d'innovation, de gestion des données ainsi que la réforme réglementaire requise.

### WEBINAIRE DE LA CEDEC SUR L'IMPLICATION DES PERSONNES DANS LES RÉSEAUX INTELLIGENTS' (19 mars 2015)

Le 19 mars, la CEDEC a organisé un webinaire en collaboration avec la Convention des Maires.

Le webinaire portait sur les possibilités d'impliquer les consommateurs (citoyens, PME) dans le secteur de l'énergie. Un référentiel avec des lignes directrices pour des projets de Réseau intelligent (provenant d'un projet FP7 de l'UE) ainsi que des exemples de bonnes pratiques sur l'activation réussie des consommateurs ont été présentés.

### ÉVÈNEMENT DE CLÔTURE DU PROJET METAPV (24 mars 2015)



Le 24 mars a eu lieu à Bruxelles l'évènement de clôture du projet MetaPV, lors duquel ont été présentées les conclusions et les recommandations du projet sur l'intégration du photovoltaïque dans les réseaux intelligents, à l'intention des décideurs politiques, des régulateurs et des experts techniques. Le projet MetaPV, soutenu par la Commission européenne, est l'un des premiers projets concrets de réseau intelligent. Il a démontré, dans une zone test en Flandre, Belgique, comment le photovoltaïque peut activement contribuer à la gestion du réseau en accueillant la production décentralisée et comment une part accrue d'énergies renouvelables variables peut être intégrée dans le réseau de distribution.

L'évènement co-organisé par la CEDEC avec le soutien d'EPIA a réuni des experts en énergie, des décideurs politiques et des représentants des institutions européennes. Le débat a permis aux participants de découvrir comment les capacités d'accueil du réseau de distribution peuvent être augmentées à un coût très inférieur à celui du renforcement classique du réseau. Il a aussi dévoilé les leçons tirées du contrôle des centrales photovoltaïques dans des réseaux de distribution réels hérités du passé.



*‘Le projet META PV a travaillé avec des ménages réels disposant de panneaux photovoltaïques installés sur le toit et a montré comment ces petites installations peuvent fournir d’importants services de réseau pour le système de distribution et faciliter leur propre intégration. Les résultats sont certainement intéressants pour de nombreux GRD à travers l’Europe qui recherchent des moyens de gérer, de manière efficace et sécurisée, leurs réseaux avec des parts croissantes d’énergies renouvelables variables, ‘ a déclaré Gert De Block, Secrétaire Général de la CEDEC.*

### ÉVÉNEMENT DE LA SEW ‘DEVOLUTION, EUROPEAN ENERGY TRANSITION’S BEST FRIEND ?’ (18 juin 2015).



La CEDEC, en coopération avec Energy Cities et Client Earth (qui prennent tous part à des initiatives locales dans le secteur de l’énergie), a organisé, le 18 juin, un événement intitulé « Devolution, European energy transition’s best friend ? ».

Avec cet événement, la CEDEC a mis l’accent sur différents modèles offrant aux citoyens la possibilité de participer et de contribuer activement à la transition énergétique : les autorités municipales s’engagent activement dans la transition énergétique en élaborant et en appliquant des plans d’action en matière d’énergies renouvelables et en prenant des mesures concrètes pour rendre leurs villes encore plus durables et viables. De nouvelles entreprises locales d’énergie détenues par des municipalités voient le jour tandis que d’autres étendent leurs activités, offrant ainsi un appui technique aux objectifs locaux. Et des coopératives énergétiques sont créées par des citoyens, surtout pour le déploiement des énergies renouvelables.

Des liens ont été établis entre les rôles que les autorités locales et régionales s’efforcent d’assumer et le cadre légal au niveau national et européen qui soit facilite, soit entrave l’implication active.

### WEBINAIRE DE LA CEDEC SUR ‘INTÉGRER LA COGÉNÉRATION ET LA PRODUCTION D’ÉNERGIE À PARTIR DE DÉCHETS DANS L’APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE DES VILLES’ (23 juin 2015)

Le 23 juin, la CEDEC a organisé un autre webinaire en collaboration avec la Convention des Maires.

La cogénération (à haut rendement) et la production d’énergie à partir de déchets offrent des possibilités pour assurer l’approvisionnement en énergie des villes d’une manière durable sur le plan environnemental et économique. Les exemples de Vienne et de Nuremberg ont été présentés. Le recours à ces solutions impose des défis majeurs dans l’environnement de marché et réglementaire actuel. Les orateurs ont abordé les aspects stratégiques et économiques du développement et de l’exploitation de ces centrales d’une manière durable dans différents environnements locaux. Les implications économiques des changements sur les marchés de l’électricité et du chauffage ainsi que les caractéristiques du système défaillant d’échange des quotas d’émission ont notamment été débattues avec le public.

### DÉJEUNER-DÉBAT DE LA CEDEC AU PARLEMENT EUROPÉEN SUR ‘REPENSER LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L’UNION DE L’ÉNERGIE : LOCALE, FIABLE, DURABLE’ (30 juin 2015)

La CEDEC et la MPE Martina Werner (S&D) ont organisé, le 30 juin 2015, un déjeuner-débat au Parlement européen. Au cours de l’événement, la CEDEC a présenté une nouvelle communication sur la sécurité énergétique européenne intitulée « **La contribution des entreprises locales d’énergie : locale, fiable et durable** ». Le rapport renferme une série d’exemples illustrant la façon dont les entreprises locales d’énergie travaillent déjà sur des solutions innovantes qui contribueront à un changement fondamental du système énergétique en Europe.

Il a servi de base à la discussion menée avec des représentants des institutions européennes sur la façon dont le secteur de l'énergie évolue dans le temps et sur la manière dont des initiatives locales innovantes, reposant sur des ressources et des infrastructures locales et régionales, contribuent à la réalisation des objectifs politiques de l'UE en matière de durabilité par le biais des réseaux intelligents, de l'efficacité énergétique et de la production locale.

Comme l'a déclaré la MPE Martina Werner (S&D), membre de la commission ITRE : « Je suis convaincue que la transition vers un système énergétique durable et décentralisé au niveau européen, avec en son centre l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, commence à l'échelon local, dans chaque village, chaque municipalité et chaque ville. »

Gert De Block, Secrétaire Général de la CEDEC, a ajouté : « Nous sommes convaincus que l'avenir de l'énergie est local. C'est pourquoi il faut les bons stimulants économiques et les cadres réglementaires qui les accompagnent pour tirer le meilleur parti de ces solutions locales intelligentes et efficaces. »

## CONGRÈS DE LA CEDEC 'PENSER UNION DE L'ÉNERGIE – AGIR LOCALEMENT' (15 octobre 2015)

Lors du Congrès 2015 de la CEDEC qui s'est tenu le 15 octobre 2015 à Bruxelles, Rudi Oss, Président de la CEDEC, a souligné, dans son allocution de bienvenue, le rôle de plus en plus actif joué par les acteurs locaux dans le contexte de l'Union de l'énergie en plein développement. « L'environnement dans lequel nos entreprises d'énergie locales et régionales travaillent et évoluent devient en même temps de plus en plus exigeant et prometteur », a déclaré M. Oss, se référant à la complexité croissante dans les différentes activités des entreprises locales de services publics et aux tendances à la décarbonisation et la décentralisation qui s'inscrivent parfaitement dans leur modèle économique.

Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne pour l'Union de l'énergie, a insisté dans son discours sur la manière dont les entreprises d'énergie locales et régionales peuvent être le moteur d'un nouveau système énergétique européen. « Vu que nous sommes en pleine phase de transformation du système énergétique européen, nous sommes également en plein processus de modification des règles, de manière à ce que vous puissiez être le moteur du nouveau système énergétique européen. Nous avons besoin de vous car si tous les citoyens sont les bénéficiaires finaux de nos politiques, vous êtes ceux qui les appliqueront au quotidien, vu que la prédominance des petites et moyennes entreprises d'énergie augmente progressivement dans notre système énergétique global ».

Après un débat de haut niveau sur les prochaines négociations relatives au changement climatique à Paris (« L'Europe est-elle en avance ou à la traîne »), la discussion a dévié sur le modèle économique des entreprises locales de services publics (« Dépassé ou novateur »). Dans les sessions parallèles qui ont suivi, il a été question des synergies découlant des liens entre le chauffage et le refroidissement et l'électricité et le gaz (« Synergies dans les infrastructures locales d'énergie »), ainsi que des contributions potentielles de la flexibilité du côté de l'offre et de la demande (« Créer de la flexibilité dans la chaîne de valeur »).

Le congrès annuel de la CEDEC a de nouveau attiré plus de 150 participants de haut niveau issus des institutions européennes, d'organisations internationales, d'entreprises d'énergie locales et régionales et d'autres parties intéressées. Ils ont discuté de la stratégie de l'Union de l'énergie et de l'implication des acteurs locaux, - citoyens, pouvoirs publics et entreprises - en vue de garantir un approvisionnement en énergie fiable, durable et abordable pour l'Union européenne.



# Faits marquants de la CEDEC en 2015

## JANVIER

- La CEDEC publie une prise de position sur la « proposition de directive visant à renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone », la révision prévue de la directive ETS..

## FÉVRIER

- La CEDEC organise un workshop sur les « Services de flexibilité et rôles et responsabilités des acteurs du marché ».
- La CEDEC co-organise une conférence commune des GRD, en collaboration avec EDSO pour les réseaux intelligents, EURELECTRIC et GEODE.
- La CEDEC répond à la consultation publique du CEER sur le rôle des GRD.
- La CEDEC suggère d'ajouter une dimension supplémentaire au concept de l'Union de l'énergie : l'ajout des « citoyens et acteurs locaux ».

## MARS

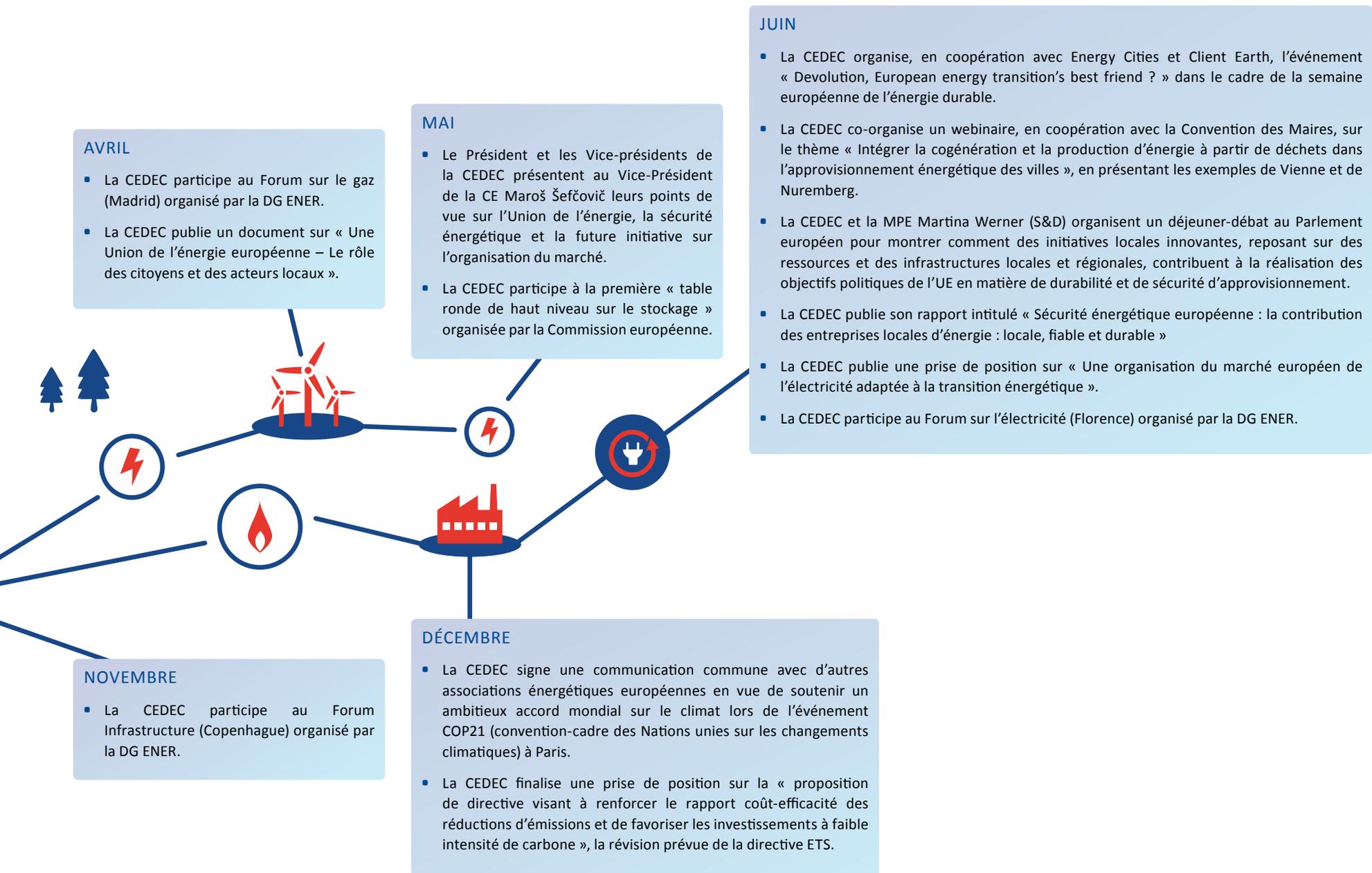
- La CEDEC co-organise un webinaire avec la Convention des Maires sur les possibilités d'implication des consommateurs (citoyens, PME) dans le secteur de l'énergie.
- La CEDEC co-organise l'événement de clôture du projet MetaPV, avec le soutien d'EPIA.
- La CEDEC participe au Forum des citoyens pour l'énergie (Londres) organisé par la DG ENER et la DG JUST.

## SEPTEMBRE

- La CEDEC publie une nouvelle prise de position sur la stratégie européenne en matière de chauffage et de refroidissement.

## OCTOBRE

- La CEDEC organise le 15 octobre son congrès annuel sur le thème « Penser Union de l'énergie – agir localement », avec plus de 150 participants de haut niveau qui ont pris part aux débats sur différentes questions stratégiques.
- La CEDEC participe au Forum sur l'électricité (Florence) organisé par la DG ENER.
- La CEDEC participe au Forum sur le gaz (Madrid) organisé par la DG ENER.
- La CEDEC répond à la consultation publique sur le paquet de l'été de la CE sur l'organisation du marché de l'énergie.
- La CEDEC répond à la consultation publique sur « La préparation aux risques dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement en électricité ».



### AVRIL

- La CEDEC participe au Forum sur le gaz (Madrid) organisé par la DG ENER.
- La CEDEC publie un document sur « Une Union de l'énergie européenne – Le rôle des citoyens et des acteurs locaux ».

### MAI

- Le Président et les Vice-présidents de la CEDEC présentent au Vice-Président de la CE Maroš Šefčovič leurs points de vue sur l'Union de l'énergie, la sécurité énergétique et la future initiative sur l'organisation du marché.
- La CEDEC participe à la première « table ronde de haut niveau sur le stockage » organisée par la Commission européenne.

### JUIN

- La CEDEC organise, en coopération avec Energy Cities et Client Earth, l'événement « Devolution, European energy transition's best friend ? » dans le cadre de la semaine européenne de l'énergie durable.
- La CEDEC co-organise un webinaire, en coopération avec la Convention des Maires, sur le thème « Intégrer la cogénération et la production d'énergie à partir de déchets dans l'approvisionnement énergétique des villes », en présentant les exemples de Vienne et de Nuremberg.
- La CEDEC et la MPE Martina Werner (S&D) organisent un déjeuner-débat au Parlement européen pour montrer comment des initiatives locales innovantes, reposant sur des ressources et des infrastructures locales et régionales, contribuent à la réalisation des objectifs politiques de l'UE en matière de durabilité et de sécurité d'approvisionnement.
- La CEDEC publie son rapport intitulé « Sécurité énergétique européenne : la contribution des entreprises locales d'énergie : locale, fiable et durable »
- La CEDEC publie une prise de position sur « Une organisation du marché européen de l'électricité adaptée à la transition énergétique ».
- La CEDEC participe au Forum sur l'électricité (Florence) organisé par la DG ENER.

### NOVEMBRE

- La CEDEC participe au Forum Infrastructure (Copenhague) organisé par la DG ENER.

### DÉCEMBRE

- La CEDEC signe une communication commune avec d'autres associations énergétiques européennes en vue de soutenir un ambitieux accord mondial sur le climat lors de l'événement COP21 (convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) à Paris.
- La CEDEC finalise une prise de position sur la « proposition de directive visant à renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone », la révision prévue de la directive ETS.



CEDEC  
Rue Royale 55 Box 10  
1000 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 (0)2/217.81.17  
Fax: +32 (0)2/219.20.56

[www.cedec.com](http://www.cedec.com)

 @CEDEC\_EU

 CEDEC - European Federation of Local Energy Companies